

je veux divorcer cause conjoint stérile

Par espoir29, le 15/11/2011 à 15:36

Bonjour, je suis marocainne mariée avec un francais, entrée en france septembre 2008.au debut j'etais très heureuse de faire ma vie avec lui et avoir des enfants, mais les annalises medicales et les medecins affirment que mon marie est devenue sterile sans preciser la cause, ça nous a anéanti.

suite a ça mon marie a fait une depression et resombré dans l'alcool depuis 2 ans alors qu'il a déja des antécédents, je ne peux pas rester sans refaire ma vie et avoir des enfants car j'ai envie de poponner comme toute femme, au meme temps je ne peux me permetre de retourner au maroc avec un echec; j'ai un travail je suis bien integrer et j'aime ce pays. ma question: si je demande le divorce a l'amiable qu'est ce que je risque sachant que je vien d'avoir ma carte de 10 ans?

Par Domil, le 15/11/2011 à 15:49

Il existe un moyen simple: l'insémination artificielle avec donneur anonyme. Beaucoup de femmes y ont recours avec bonheur pour toute la famille. J'ai un peu de mal à comprendre qu'on puisse quitter un homme qu'on aime ou le laisser sombrer alors que la médecine est capable de pallier le problème (quelquefois avec 5 jours d'antibiotique d'ailleurs, beaucoup de médecins n'osent même pas le proposer)

[citation]si je demande le divorce a l'amiable qu'est ce que je risque sachant que je vien d'avoir ma carte de 10 ans?[/citation]de la perdre, vous n'avez pas 4 ans de mariage